

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'OFFICE RÉCEPTEUR

Destinataire :

PCT

NOTIFICATION DU NUMÉRO DE LA DEMANDE
INTERNATIONALE ET DE LA DATE DU DÉPÔT
INTERNATIONAL

(règle 20.2.c) du PCT)

Date d'expédition
(jour/mois/année)

Référence du dossier du déposant ou du mandataire

NOTIFICATION IMPORTANTE

Demande internationale n°

Date du dépôt international (jour/mois/année)

Date de priorité (jour/mois/année)

Déposant

Titre de l'invention

1. Il est notifié au déposant que le numéro de demande internationale et la date de dépôt international indiqués plus haut ont été attribués à la demande internationale.

2. Il est également notifié au déposant que l'exemplaire original de la demande internationale

a été transmis au Bureau international le _____

n'a pas encore été transmis au Bureau international pour la raison indiquée ci-dessous et une copie de la présente notification a été envoyée au Bureau international*

parce que l'autorisation relative à la défense nationale n'a pas encore été obtenue.

parce que (*explication*) :

* Le Bureau international surveille la transmission de l'exemplaire original par l'office récepteur et en notifiera la réception au déposant (au moyen du formulaire PCT/IB/301). Au cas où l'exemplaire original ne lui serait pas parvenu à l'expiration d'un délai de 14 mois à compter de la date de priorité, le Bureau international en aviserait le déposant (règle 22.1.c)).

Nom et adresse postale de l'office récepteur

Fonctionnaire autorisé

n° de télécopieur

n° de téléphone